



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

274 / VOI / 2025

ARRÊTÉ

Portant autorisation d'occupation du domaine public rue d'Ottmarsheim

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L 2213-1, L 2213-6 et L 2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu le décret n° 58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de la circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés,
- Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu la demande de Mme LECOMTE Fanny pour l'entreprise FRICKER Jean en date du 22 septembre 2025,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : L'entreprise FRICKER Jean EURL est autorisée à utiliser le domaine public, rue d'Ottmarsheim, au niveau du n°11, pour le stationnement d'un véhicule pour le remplacement de la couverture au 11 rue d'Ottmarsheim. Etant donné que le véhicule stationnera sur le

trottoir, et un passage piéton, la circulation des piétons sera impossible, ils seront renvoyés sur le trottoir d'en face avec une signalisation adéquate et par les passages protégés.

Article 2 : L'empiètement sur la chaussée devra être visible de jour comme de nuit, par un système réfléchissant ou flash et complétée par un dispositif conique K5a.

Article 3 : Après le retrait du véhicule, le domaine public sera nettoyé et remis en état si nécessaire par l'entreprise FRICKER Jean EURL.

Article 4 : Ces mesures s'appliqueront le 25 septembre 2025.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la ville, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg ou via l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM,
- L'entreprise FRICKER Jean EURL, 10 rue Saint Maurice, 68116 GUEWENHEIM,
- Mme LECOMTE Fanny, 11 rue d'Ottmarsheim, 68170 RIXHEIM,

Fait à RIXHEIM, le 22 septembre 2025
Pour le Maire,
La 1^{ère} adjointe au Maire



MATHIEU-BECHT Catherine

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM le 24 SEP. 2025